

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 12

**Étaient présents :**

Jérôme ROBERT Vice-Président, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , François MORELLE Représentant l'association AEI, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Dominique BERNARD

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Marie-Laure RIVALS , Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

**Étaient absents excusés :**

**Théo PEREZ Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF**

**Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT**

---

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023  
DU BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE A DOMICILE – ADOPTION.**

Rapporteur : Théo PEREZ

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2023, l'évolution du résultat de clôture ressort en baisse de -15.5%, soit une diminution de -30 284 € du fonds de roulement par rapport à 2022, dont + 11 583 € en fonctionnement et – 41 866 € en investissement.

S'agissant du budget annexe de l'aide à domicile, les résultats de clôture 2023 s'établissent comme suit :

Aide à domicile	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	666 041,08 €	2 362,83 €	668 403,91 €
Dépenses	625 463,03 €	1 483,20 €	626 946,23 €
<b>Résultat (Rec. - Dép)</b>	<b>40 578,05 €</b>	<b>879,63 €</b>	<b>41 457,68 €</b>

#### I – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	
GI - 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	683 176,12 €	599 914,20 €	-12,2 %
GII - 012	DEPENSES DE PERSONNEL	15 261,90 €	11 862,50 €	-22,3 %
GIII -016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	8 669,35 €	13 191,33 €	+52,2 %
<b>Total opérations réelles</b>		<b>707 107,37 €</b>	<b>624 968,03 €</b>	<b>-11,6 %</b>
GIII- 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	495,00 €	495,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>707 602,37 €</b>	<b>625 463,03 €</b>	<b>-11,6 %</b>

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes, entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	
GI - 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 547,30 €	15 972,03 €	+2,7 %
GII - 012	DEPENSES DE PERSONNEL	682 890,72 €	595 804,67 €	-12,8 %
GIII - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	9 164,35 €	13 686,33 €	+49,3 %
<b>Total opérations réelles</b>		<b>707 602,37 €</b>	<b>625 463,03 €</b>	<b>-11,6 %</b>
GIII - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>707 602,37 €</b>	<b>625 463,03 €</b>	<b>-11,6 %</b>

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement diminuent de - 82 K€ (-11,6 %) par rapport au CA 2022.

Ceci s'explique principalement par la baisse des dépenses de personnel – 87 K€ par rapport à 2022 du fait d'un nombre d'heures moins important auprès des bénéficiaires du SAAD : 19 227 heures en 2023 contre 21 211 heures en 2022.

## **II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Sans retraitements :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>Evolution 2022-23</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	119 036,13 €	43 279,81 €	-63,6 %
GII - 018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	631 396,05 €	622 745,54 €	-1,4 %
GIII - 019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	450,00 €	15,73 €	-96,5 %
<b>Total opérations réelles</b>		<b>750 882,18 €</b>	<b>666 041,08 €</b>	<b>-11,3 %</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>750 882,18 €</b>	<b>666 041,08 €</b>	<b>-11,3 %</b>

Après retraitements :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>Evolution 2022-23</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	119 036,13 €	43 279,81 €	-63,6 %
GII- 018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	552 645,05 €	502 745,54 €	-9,0 %
GIII- 019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	450,00 €	15,73 €	-96,5%
<b>Total opérations réelles</b>		<b>672 131,18 €</b>	<b>546 041,08 €</b>	<b>-18,8 %</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>672 131,18 €</b>	<b>546 041,08 €</b>	<b>-18,8 %</b>

Les recettes de fonctionnement après retraitements diminuent de – 126 K€ par rapport au CA 2022.

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements qui diminue très significativement (- 44 K€) entre 2022 et 2023, pour s'établir à -79 K€.

## **III – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2023</b>
001	EXCEDENT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT	0,00€

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 483,20 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 483,20 €</b>

#### **IV – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2023</b>
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 416,22 €
10	FCTVA	451,61 €
<b>Total opérations réelles</b>		<b>1 867,83 €</b>
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	495,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 362,83 €</b>

Les seules recettes d'investissement consistent dans l'excédent d'investissement reporté, le versement du FCTVA et les dotations aux amortissements, aboutissant à un total de 2,4 K€.

Le résultat d'investissement se chiffre à 879,63 €.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « service d'aide à domicile » du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT président(e) de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « service d'aide à domicile » du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

---

PJ : document budgétaire CA 2023 du budget annexe « service d'aide à domicile » du CCAS, liste des restes à réaliser 2023.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

# Bordereau de signature

ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES  
– COMPTE ADMINISTRATIF DE  
L\_EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE  
SERVICE D\_AIDE A DOMICILE –  
ADOPTION.

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	19/06/2024	<b>Action : Visa</b>
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	21/06/2024	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> ( maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3</u> <u>NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS